



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 25

à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers, Vincent Meloche, Yves Métras, Éric Payette, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : le conseiller Marc-André Laberge

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h25.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 413, établissant les taux de taxation pour l'année 2021 ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité
3. Clôture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413, ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021 AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ

ATTENDU les articles 988 et ss. Du Code municipal;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, particulièrement les articles 244.1 et suivants permettant à une municipalité d'établir des catégories à taux particuliers en outre du taux de base (244.38), à savoir en matière commerciale (244.39 et 244.40), industrielle (244.43 et 244.44), pour les immeubles de 6 logements ou plus (244.46), terrains vagues (244.49) de même que pour les immeubles agricoles (244.49.0.1);

ATTENDU QUE conséquemment au paragraphe précédent et à la prérogative lui étant conférée qu'il est de l'intention du Conseil municipal d'adopter un mode de taxation avec taux particuliers tels qu'ils sont définis et établis dans le Règlement de taxation # 413;

ATTENDU QUE chacun des taux particuliers ainsi déterminés ont servi à établir puis à adopter le budget pour l'exercice financier de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement # 413 établissant les taux de taxation, d'intérêts et de pénalités, le sommaire du budget étant produit en Annexe afin de faire partie intégrante dudit Règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. *Il est 19h30.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

007-01-2021

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

008-01-2021

009-01-2021



No de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.



Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 11 janvier 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.



Monsieur Douglas Brooks,
Maire



Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier